



eau- ardeche@frapna-aura.org

Le Collectif Citoyen pour la Transition
Écologique en Pays des Vans

ccitoyen.paysdesvans@orange.fr

M. Jean Marc Michel
Mairie des Vans
5 rue du Temple
07140 Les Vans

Le 20 juin 2022

Objet : Enseignes et vitrines allumées la nuit- commune des Vans

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que le collectif citoyen pour la transition écologique en pays des Vans et la FRAPNA 07 ont organisé des maraudes concernant la pollution lumineuse, pour sensibiliser largement le grand public et les pouvoirs publics sur cette problématique. Des bénévoles ont sillonné les rues des Vans pour identifier les installations lumineuses ne respectant pas la réglementation.

Cette opération a eu lieu une première fois le 28 septembre 2021 puis le 21 avril 2022. 27 établissements ont été relevés en infraction lors du premier passage, et 15 en avril 2022.

Lors de cet inventaire, nos bénévoles ont recherché en priorité les vitrines et les locaux professionnels éclairés, les enseignes allumées, les façades illuminées et les publicités lumineuses après 1h du matin.

Suite à notre premier passage un courrier de sensibilisation et de rappel de la réglementation avait été remis en main propre à tous les commerces ne respectant pas la réglementation.

Vous trouverez ci joint les coordonnées des établissements en infraction lors des deux passages, afin que vous fassiez usage du pouvoir de police qui est le votre en la matière.

Ces éclairages nocturnes, inutiles sur ces plages horaires, ont un coût énergétique pour l'établissement et un coût environnemental fort pour la société.

Vous trouverez également ci joint un exemple de courrier envoyé par la commune de Bourg en Bresse suite à une action similaire de la FRAPNA Ain en 2018.

D'autre part, nous serions intéressés par une entrevue afin de discuter de cette problématique, pour essayer, ensemble, de faire respecter cette réglementation.

Confiants dans l'efficacité de vos services à faire respecter la loi et à sauvegarder l'environnement, nous vous remercions par avance et nous nous tenons à disposition et à celle de vos services pour échanger sur le sujet.

Dans l'attente de votre réponse, en particulier sur les actions que vous souhaitez entreprendre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Frédéric Jacquemart
Président de la FRAPNA 07



Le Collectif Citoyen pour la Transition
Écologique en Pays des Vans

Liens utiles :

- [Arrêté du 25 janvier 2013](#) : relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie
- [Arrêté du 27 décembre 2018](#) : relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses